

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Henri PREVOSTEAU, Dejan GLISOVIC, France VAN DEN BURG, Grégoire MEYMERIE, Humberto CARVALHO

Absents excusés : David FRATINI, Philippe EXBRAYAT, Alexandre BONILLA PEREZ

Quorum : 6

Procurations : Mr David FRATINI donne procuration à France VAN DEN BURG
Mr Alexandre BONILLA PEREZ donne procuration à Dejan GLISOVIC
Philippe EXBRAYAT donne procuration à Henri PRÉVOSTEAU

Date de la convocation : 19 mai 2022

Ordre du jour :

I. Nomination du secrétaire de séance	1
II. Approbation du compte rendu de séance du 29 avril	1
III. Décision modificative budgétaire	1
IV. Devis pompe à chaleur	2
V. Contrat de maintenance copieur de la mairie	2
VI. Questions diverses	3

I. Nomination du secrétaire de séance

Mme France VAN DEN BURG a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

II. Approbation du compte rendu de séance du 29 avril

Après en avoir eu connaissance, le compte rendu de séance du 29 avril est approuvé à l'unanimité.

III. Décision modificative budgétaire

Le maire expose au conseil que lors du vote du budget une erreur a été faite sur le chapitre 022. En effet le plan comptable M57 autorise 2% maximum des dépenses réelles de fonctionnement contre

7.5% au M14. La ligne a été budgétisée de 35026,16€ ce qui est trop. Une décision modificative est nécessaire. Le maire propose de réduire le 022 à 10000€ et de passer la ligne 648 de 5000€ à 30025,16€.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

IV. Devis pompe à chaleur

La chaudière fonctionne toujours bien mais le décret 2022-8 du 5 janvier 2022 stipule qu'à partir du 1er juillet 2022 tout appareil produisant de l'énergie par combustion de fioul ou de charbon ne pourra être remplacé, seule la réparation est autorisée si les pièces sont disponibles. La chaudière chauffe non seulement la mairie mais aussi la salle polyvalente. Afin d'assurer une sécurité au niveau du chauffage et production d'eau chaude et aussi dans le but de réaliser des économies, le maire propose d'investir dans une pompe à chaleur. Trois devis sont présentés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à la majorité le devis de la Sté CCVP d'une valeur de 22283,63€ ttc

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 9

V. Contrat de maintenance copieur de la mairie

Le contrat de maintenance du copieur arrive à échéance au mois de novembre. Le prestataire Konica a prévenu d'une forte hausse du tarif à la page étant donné que le financement arrive à son terme. La société Xérolab ayant démarché la mairie à fait jouer la concurrence et après négociations a reçu ces propositions pour un contrat de location de copieur neuf :

	<u>loyer</u>	<u>forfait</u>	<u>type</u>	<u>pages</u>	<u>coût €</u>	<u>Total/ type</u>	<u>coût total</u>
<u>Konica</u>	36 €	0 €	NB	4859	0,005	24,295	809,35 € /an
			Couleur	7061	0,05	353,05	67,45 € /mois
						inclus	
<u>Xerolab</u>	55 €	8 €	NB	4859	0,0024	dans 11,6616	756,00 € /an
			Couleur	7061	0,024	le 169,464	63,00 € /mois
						forfait	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité la proposition de la Sté Konica

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

VI. Questions diverses

Mr Henri PRÉVOSTEAU alerte le maire quant à l'entretien des espaces verts de la commune.

Le maire répond que l'employé communal est très occupé et reconnaît une lacune sur l'entretien.

Mr PRÉVOSTEAU informe aussi qu'une messe aura lieu dans l'église de Santeuil le 11 juin et demande si la mairie a prévu de procéder à un nettoyage.

Le maire répond qu'un dépoussiérage sera effectué en vertu de l'entretien de l'église.

Mr le maire informe le conseil municipal du décès de Mr Martorana et surtout des conditions dans lequel ce monsieur vivait lorsqu'il a été trouvé et qu'il était dommage qu'une personne vivant près de chez nous ait pu vivre comme cela sans que l'on s'en rende compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.